



**INTERCO SPP**

## Le Réseau va craquer...

**Refus** de prolonger des contractuels,

**Refus** des prolongations de carrière exprimées par des agents désirant repousser leur départ en retraite,

**Gestion empirique** des trous constitués par les postes « vacants perpétuels »,

**Absence de remplacements** sur les postes laissés vacants suite à une mutation...

Et pourtant l'activité des établissements ne cesse de croître, les actions et les partenariats se multiplient.

**Nos donneurs d'ordres ( élus et cadres de la DAC) veulent toucher tous les publics, améliorer le contact, performer le renseignement, améliorer l'image (Qualiparis), prêter davantage, ouvrir plus largement : le samedi, le dimanche, le soir..., renforcer le rôle social et dynamique des établissements en travaillant de concert avec les associations de quartier, être moderne en créant et maintenant une présence, une identité sur les réseaux sociaux, être pédagogique en offrant des formations, des initiations multimédia, groupes de travail, etc...**

Des ambitions légitimes pour un réseau tel que celui de Paris mais qui deviennent prétentieuses faute de moyens, alors on spéculer, on utilise jusqu'à l'abus la bonne volonté, les forces et le professionnalisme d'un personnel dont la Direction des Affaires Culturelles sait bien qu'il n'est pas de ceux qui se mobilise à toute occasion, casse tout et se braque à la première difficulté... un personnel qui travaille tard le samedi et pour certains le dimanche ; un personnel en prise directe avec les usagers et les lourdes responsabilités qui en découlent ; un personnel qui a de plus en plus de mal suivant les établissements à prendre ses congés et pouvoir vivre et souffler... un personnel qui pourtant à un taux de prime des plus bas de la ville de Paris (11 à 13%).

**Jusqu'où la DAC pense pouvoir faire fonctionner ses établissements au mépris de ses agents ?**

Face à cette situation, la section DAC **Cfdt** demande à toutes les équipes de se concerter, discuter, interpeller leurs responsables d'établissements, de secteurs et d'envisager des mesures de protestations adaptées :

- **boycott des encaissements des pénalités de retard** avec déblocage des cartes le cas échéant ;
- **demandes de restriction des heures d'ouvertures et de service public** à la direction, de façon à rééquilibrer ces dernières au moyen humain et technique de chaque établissement ;
- boycott de l'élaboration et de la mise en place des projets d'établissements...
- et puis bien sûr si cela ne suffit pas : **GREVE**.